



Separation ou divorce par consentement mutuel

Par **mampp**, le **14/06/2013** à **15:52**

bj a tous

mon epoux et moi nous sommes mis d accord sur tout(pension etc.....nos biens etant separees depuis longtemps)

nous voulons consentement mutuel:moi separation ;lui divorce;

puis je savoir comment va se derouler procedure sachant qu il y a rupture de vie commune depuis 6 ans.comment va statuer le juge?

peut on quand meme faire consentement mutuel?ce qui serait bcp mieux pour moi ,mais sachant que moi je demanderai tj separation et non divorce.si celui ci est prononce par juge bien surje l accepterai;

svp reponse urgente merci bcp

mampp

Par **youris**, le **14/06/2013** à **16:38**

bjr,

vous ne pouvez pas écrire que vous êtes d'accord sur tout alors que vous ne voulez pas la même chose.

le juge avant de décider va vous demander de vous mettre d'accord sur ce que vous voulez.

si vous êtes séparés depuis plus de 2 ans, un des époux peut demander le divorce pour rupture définitive du lien conjugal que le juge accord automatiquement.

il vaut mieux un divorce qu'une séparation, car avec une séparation de corps, vous avez les inconvénients du divorce et les inconvénients du mariage car la communauté existe toujours.
cdt

Par **tylerdurden1024**, le **25/06/2013** à **00:40**

Un excellent site dédié au divorce par consentement mutuel qui répondra surement à beaucoup de vos questions :

<http://divorces-par-consentement-mutuel.fr>

Cordialement

Thomas